Travaux publics et Services gouvernementaux

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils Portage III 7C2 - 50 11 Laurier St./11 rue Laurier Gatineau Québec K1A 0S5

	7011	<u> </u>	_		
Title - Sujet					
Équipement de sécurité d'aéron	efs				
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
T8493-190054/A		2020-01-27			
Client Reference No N° de re T8493-190054	éférence du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$CAG-014-27596	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
014cag.T8493-190054					
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire					
at - à 02:00 PM				Eastern Standard Time	
on - le 2020-03-09			EST		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	l	Βι	yer ld - ld de l'acheteur	
Belcourt, Victor		(	014cag		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX			
(873) 469-3847 ( )	(873) 469-3847 ( )		( ) -		
Destination - of Goods, Service					
Destination - des biens, servic					
DEPARTMENT OF TRANSPO AIRCRAFT SERVICES DIREC					
200 COMET PRIVATE	LIUKAIE				
OTTAWA					
Ontario					
K1V9B2					
Canada					
1					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
(caps: car	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Signature	Date			



# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE :	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	Besoin	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	3
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE 4	4 – PROCEDURES D'EVALUATION ET METHODE DE SELECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE !	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE (	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSEQUENT	8
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2	Besoin - Contrat	8
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4	Durée du contrat	8
6.5	Responsables	9
6.6	PAIEMENT	10
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	10
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
6.9	LOIS APPLICABLES	11
6.10	Ordre de priorité des documents	11
ANNEXE	« A »	12
BESOIN	ET BASE DE PAIEMENT	12

File No. - N° du dossier 014cag.T8493-190054

ld de l'acheteur - Buyer ID  $014 cag \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### 1.1.1 Condition du matériel - soumission

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

## 1.1.2 Aucun Produit de remplacement

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### 1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

File No. - N° du dossier 014cag.T8493-190054

ld de l'acheteur - Buyer ID  $014 cag \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

# 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

 $\underline{tpsgc.dgareception dessoum is sions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca}$ 

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel. »

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au

File No. - N° du dossier 014cag.T8493-190054

Id de l'acheteur - Buyer ID 014cag N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 exemplaires papier) Section II: Soumission financière (2 exemplaires papier)

Section III : Attestations (1 exemplaires papier)

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

File No. - N° du dossier 014cag.T8493-190054

ld de l'acheteur - Buyer ID  $014 cag \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573)</u>. Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient tenir compte de l'article 1.1, Besoin, et de ses alinéas.

### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe A, Besoin et Base de paiement, et en conformité avec ce qui suit :

1. Dans le poste fourni à cette fin, les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés à l'annexe A, en dollars canadiens, droits de douanes canadiennes et taxes d'accise inclus, taxes applicables en sus, destination FAB.

### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### 4.1.1 Évaluation technique

Les soumissions doivent respecter l'article 1.1, Besoin, et ses alinéas, faute de quoi la soumission sera déclarée non recevable.

### 4.1.2 Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la partie 3, Section II, Soumission financière, faute de quoi la soumission sera déclarée non recevable.

Le prix évalué sera calculé ainsi :

(a) Le prix de la soumission est le Coût Total comme calculé à l'annexe A.

### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Le Canada prévoit qu'un (1) contrat découlera de cette demande de soumissions.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence

imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

File No. - N° du dossier 014cag.T8493-190054

ld de l'acheteur - Buyer ID  $014 cag \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html</a>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)</u>, le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-em ploi/programme-contrats-federaux.htm l#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

014cag.T8493-190054

Id de l'acheteur - Buyer ID 014cag

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin & Base de paiement.

### 6.2.2 Condition du matériel – contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

### 6.2.3 Instructions d'expédition

Les marchandises seront expédiées au point de destination précisé dans le contrat et seront livrées :

Rendu droits acquittés (DDP) au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

### 6.2.4 Ensembles incomplets

L'entrepreneur ne doit pas expédier des ensembles incomplets, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de l'autorité contractante.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

# 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 8 semaines après le début du contrat.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. T8493-190054/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. T8493-190054

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 014cag.T8493-190054

ld de l'acheteur - Buyer ID  $014 cag \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Victor Belcourt Chef d'équipe d'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements

### Direction du programme d'achat d'équipements aérospatiaux

Portage III 7C2

11, rue Laurier, Gatineau, Québec, K1A 0S5

Téléphone: 873-469-3847

Courriel: victor.belcourt@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le chargé de projet pour le contrat est : (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

Nom :
Titre :
Organisation:
Adresse :
Téléphone :
Courriel:

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. T8493--190054/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. T8493--190054

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 014cag.T8493-190054

ld de l'acheteur - Buyer ID 014 cag N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

### (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

Nom :	_
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	<del></del>
Courriel :	

### 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés l'annexe A », selon un montant total de \_\_\_\_\_\_\$ CAN (à insérer au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane \_\_\_\_\_ (insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption » au moment de l'attribution du contrat) et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Clauses et conditions uniformisées d'achat

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger C2605C (2008-05-12) Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

### 6.6.3 Méthode de paiement - Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

File No. - N° du dossier 014cag.T8493-190054

ld de l'acheteur - Buyer ID 014 cag N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

# 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a. les articles de la convention;
- b. les conditions générales <u>2010A (2018-06-21)</u>, Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c. Annexe A Besoin & Base de paiement;
- d. la soumission de l'entrepreneur en date du .

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ 014 cag. T8493 \text{--} 190054 \end{array}$ 

ld de l'acheteur - Buyer ID  $014 cag \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### ANNEXE « A »

### **BESOIN ET BASE DE PAIEMENT**

### Soumission financière

1. Dans le poste fourni à cette fin (colonne b), les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés à l'annexe A, en dollars canadiens, droits de douanes canadiennes et taxes d'accise inclus, taxes applicables en sus, destination FAB.

# Table 1

Article	Numéro de nomenclature et description	Prix unitaire ferme tout compris, destination FAB (CAN)	Quantité	Prix calculé (= b x c)
	(a)	(b)	(c)	(d)
1	110600C Harnais de style gilet Delta	\$	4	\$
2	2200108 Mobi-Lok Ancre à Vide	\$	4	\$
3	2200078 Mobi-Lok Cylindre de gaz comprimé	\$	8	\$
4	2200086 Mobi-Lok Station de Remplissage	\$	4	\$
5	3500218 Mobi-Lok Ligne de vie à rétraction automatique -8pi.	\$	8	\$
Coût total (= somme de la colonne d)				\$

\*En cas d'incompatibilité entre le prix unitaire ferme tout compris et le prix calculé, le prix unitaire ferme tout compris prévaudra.